

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 8 septembre 2025 à 19h30 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

Mme Charline Plante, mairesse
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Émilie Maloney, conseillère
M. Francis Dupuis, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sandra Gérôme, directrice générale et greffière-trésorière

PROPOSITION ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal du mois d'août 2025

4. CORRESPONDANCE

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes
5.2 Dépôt des engagements financiers
5.3 Amendements et rapports budgétaires année 2025

6. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Adoption du règlement 2025-010 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'infrastructure liés à la voirie municipale et un emprunt de 500 000 \$
6.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-011 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils
6.3 Achat calendriers 2026 Appartenance Mauricie
6.4 Octroi contrat – rafraichissement extérieur de la bâtisse du Centre Communautaire
6.5 Octroi contrat - achat poteaux avec bases d'ancrage pour drapeaux extérieurs devant Centre communautaire
6.6 Autorisation signature d'une entente intermunicipale pour le déneigement du Lac Souris, partie Saint-Élie-de-Caxton
6.7 Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement – sécurisation projet 2024-118 remplacement d'un ponceau chemin des Loisirs
6.8 Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement – sécurisation projet 2024-119 remplacement d'un ponceau chemin des Pionniers
6.9 Modification du titre de la résolution 2025-09-175 Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement -sécurisation projet P25-4080-00 remplacement d'un ponceau chemin des Lacs-Longs
6.10 Promesse d'achat pour certaines rues du Domaine Ouellet

7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
8. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Octroi contrat – Fabrication et installation d'un support arrière pour camion Silverado
 - 8.2 Autorisation d'aller en appel d'offre pour la réfection de la rue J.C.-Grenier
9. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Dérogation mineure : Lot 6 657 098 route des Lacs
 - 9.2 Dérogation mineure : Lot 4 845 663 rue Lucien
10. **ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 10.1 Octroi contrat – Compagnonnage pour la formation d'opérateur en eau potable
11. **LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATION**
12. **AFFAIRES DIVERSES**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bonsoir à tous,

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du conseil municipal du mois de septembre, alors que nous amorçons le dernier droit avant les prochaines élections.

Les enfants ont repris le chemin de l'école, les activités reprennent leur rythme, et notre municipalité continue d'évoluer grâce à votre engagement et à vos idées.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre présence et votre participation active à la vie démocratique de notre municipalité. Ensemble, poursuivons notre mission : bâtir un milieu de vie accueillant, durable et inspirant.

Sur ce, je vous souhaite une bonne et belle réunion dans le respect des opinions de chacun.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-09-182

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyée par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout du point 6.9 :

Modification du titre de la résolution 2025-09-175 – Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement – Sécurisation – Projet P25-4080-00 – Remplacement d'un ponceau sur le chemin des Lacs-Longs;

Ajout du point 6.10 :

Promesse d'achat pour certaines rues du Domaine Ouellet;

Ajout du point 8.2 :

Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection de la rue J.-C.-Grenier.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2025****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2025**

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er août 2025 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

RÉSOLUTION 2025-09-183

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Lucie Hamelin

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le procès-verbal du mois d'août 2025.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE**5. FINANCES****5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES**

15814	ADN COMMUNICATION	ALERTE MUNICIPALES SITE WEB	160.57 \$
15815	ALIMENTATION R. AUDET	FRAIS DE REPAS	9.78 \$
15816	ASSOCIATION QUEBECOISE D'URBANISME	FORMATION	143.72 \$
15817	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	ENTRETIEN INFORMATIQUE	465.65 \$
15818	LE BALUCHON ECO-VILLEGIATURE	FORMATION	1 541.15 \$
15819	BELANGER SAUVE , AVOCATS	HONORAIRES SERVICES JURIDIQUES	3 643.56 \$
15820	GARAGE BELLEMARE MOTO	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	39.06 \$
15821	LINDA BOUCHER	CCU JETON DE PRÉSENCE	30.00 \$
15822	RÉAL BROUILLETTE	CCU JETON DE PRÉSENCE	30.00 \$

15823	CANAC	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, ÉLECTRICITÉ	38.47 \$
15824	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	PIECES, ACCESOIRES ET ENTRETIEN	36.16 \$
15825	HOCKEY MINEUR ST-BONIFACE	SUBVENTIONS AUTRES	550.00 \$
15826	CONTROLES C.E.I. INC.	ENTRETIEN RESEAU AQUEDUC	556.16 \$
15827	COOKE SERRURIER ENR.	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	96.17 \$
15828	CSE INCENDIE & SÉCURITÉ	PETITS OUTILS	151.95 \$
15830	DEPANNEUR VOISIN #6971	FRAIS DE REPAS, FONTAINE CAXTONIENNE 5 À 7	1 265.65 \$
15831	CONSTRUCTION DJL INC.	PIERRE CONCASSÉES, SABLE, ASPHALTE	455.21 \$
15832	DUGAS MECANIQUE MOBILE	ENTRETIEN TRACTEUR, CAMIONS INCENDIE	1 384.87 \$
15833	ENTRETIENS LANGLOIS	LOCATION NIVELEUSE, ENTRETIEN CHEMINS PIERRE CONCASSÉE	13 920.17 \$
15834	EMCO CORPORATION	CHEMINS ASPHALTE, SCELLEMENT	713.81 \$
15835	MAGASIN PIERRE MARCOTTE INC.	PETITS OUTILS, PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	224.16 \$
15836	ENTREPRISES DÉZIEL INC.	LOCATION NIVELEUSE, PARC ENTRETIEN ET REPARATION	43 031.94 \$
15837	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	LOCATION MACHINERIE	707.10 \$
15838	EQUIPEMENTS MARCEL GELINAS	PARC ENTRETIEN ET REPARATION	16.56 \$
15839	EUROFINS ENVIRONEX	LABORATOIRE ANALYSES D'EAU	242.31 \$
15840	FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-L'ALLIANCE	SUBVENTION PATRIMOINE FABRIQUE	2 250.00 \$
15841	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	FORMATION	4 986.81 \$
15842	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	198.00 \$
15843	FORTE SYLVAIN	CCU JETON DE PRÉSENCE	30.00 \$
15844	FOURNITURE DE BUREAU DENIS(STAPLES PRO)	FOURNITURES DE BUREAU	417.59 \$
15845	FREDERIC MANSEAU	FRAIS DE REPAS, FONTAINE CAXTONIENNE 5 À 7	217.49 \$
15846	GIGNAC + UNIK	PIECES ET ACCESSOIRES	200.06 \$
15847	GROUPE CLR	SYSTÈME DE COMMUNICATION TRAVAUX PUBLICS, SERVICE INCENDIE	1 049.45 \$
15848	GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN TRACTEURS	409.67 \$
15849	GESTION SANITAIRE DAVID-MORIN	CONTRAT COLLECTE DÉCHETS	11 034.62 \$
15850	GYRO911 MAURICIE	ENTRETIEN CAMION INCENDIE	217.65 \$
15851	HOCKEY LEMAY / SPI	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	48.23 \$
15852	INFOTECH LOGICIELS MUNICIPAUX	INFORMATIQUE ÉLECTION	638.12 \$
15853	INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR	ENTRETIEN INFORMATIQUE	98.58 \$
15854	KERSIA CANADA LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	518.60 \$

15855	LAFOREST NOVA AQUA INC	AQUEDUC AMÉNAGEMENT 2E PUIT	2 038.22 \$
15856	MATERIAUX LAVERGNE	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	430.30 \$
15857	MAISON MAURICE HOULE & FILS LTEE	ENTRETIEN ET REPARATION	353.06 \$
15858	MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L	HONORAIRES SERVICES JURIDIQUES	2 122.54 \$
15859	MRC DE MASKINONGE	FRAIS COUR MUNICIPALE, ENFOUISSEMENT, REDEVANCE ÉLIMINATION	16 024.66 \$
15860	PLURITEC LTEE	ENTRETIEN, REPARATION, PIECES ET ACCESSOIRES	3 264.97 \$
15861	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	1 735.95 \$
15862	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	206.78 \$
15863	MODULES DE JEUX PROFUN INC.	PARC JONZIEUX PSPS	409.31 \$
15864	PUROLATOR INC.	PANNEAUX SIGNALISATION	340.64 \$
15865	G.S. RIVARD SERVICES SANITAIRES INC.	CONTRAT COLLECTE	162.98 \$
15866	RSSIR DE LA MRC DE MASKINONGE	ENTENTE D'AIDE MUTUELLE	1 048.61 \$
15867	SERRES SERGE DUPUIS	ACHAT FLEURS	5 940.03 \$
15868	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	EQUIPEMENTS, ENTRETIEN, PIECES ET ACCESSOIRES	578.91 \$
15869	TOITURES KLM INC.	US FILT, ENTRETIEN ET REPARATION	4 254.08 \$
15870	TRUDEL JEAN-NICHOLAS	CCU JETON DE PRÉSENCE	30.00 \$
15871	VITRERIE CLÉTECH INC.	ENTRETIEN ET REPARATION HOTEL DE VILLE	724.34 \$

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION 2025-09-184

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer pour l'année 2025 au montant de 131 434.43 \$ et déjà payés au montant de 48 991.05 \$, et les salaires nets du mois de juillet 2025 au montant de 56 866.18 \$, totalisant la somme de 237 291.66 \$.

Adoptée

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière trésorière

5.2 DÉPÔT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

DÉPÔT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Sandra Gérôme, dépose les listes des engagements financiers pour le mois d'août 2025.

5.3 AMENDEMENTS ET RAPPORTS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2025

AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES ANNÉE 2025 ET DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

RÉSOLUTION 2025-09-185

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER la liste des amendements budgétaires de l'année 2025 du journal du budget révisé portant le numéro de journal 34 ainsi que le rapport intitulé «Activité de fonctionnement à des fins fiscales» montrant les revenus et les dépenses au 31 août 2025 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2025 montrant un surplus de 50 430 \$.

Adoptée

6. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-010 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE LIÉS À LA VOIRIE MUNICIPALE ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-010 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE LIÉS À LA VOIRIE MUNICIPALE ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$ (PARAPLUIE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 1063 du *Code municipal du Québec* et, ainsi, adopter un règlement d'emprunt de type parapluie ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite effectuer des **dépenses en immobilisations** en lien avec des travaux d'infrastructure de voirie locale, notamment la réfection et pavage de routes municipales et de réparation et entretien de ponceaux et glissières ;

ATTENDU QUE le montant total des emprunts décrétés par la municipalité pour l'exercice financier 2025, en vertu d'un règlement visé par l'article 1063, n'excède pas le plus élevé entre 100 000 \$ et 1,5 % de la **richesse foncière uniformisée**, selon le dernier sommaire du rôle d'évaluation foncière produit avant l'exercice ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est autorisé à adopter un règlement d'emprunt en termes généraux dans ce contexte, sans avoir à soumettre celui-ci à l'approbation des personnes habiles à voter ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} août 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **500 000 \$**, incluant les taxes nettes, pour la réalisation des travaux prévus au présent règlement, de la façon suivante :

Description	Projets	Terme	Total
Infrastructures municipales : voirie uniquement	Réfection et pavage de routes ; Réparation et entretien de ponceaux et glissières	20 ans	500 000\$

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 500 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Charline Plante,
Mairesse

Sandra Gérôme
Directrice générale et Greffière-trésorière

Avis de motion et dépôt et présentation :

1^{er} août 2025

Adoption du règlement :

8 septembre 2025

Avis de tenue de registre :

N/A

Avis d'affichage de tenue de registre :

N/A

Tenue du registre :

N/A

Transmission au MAMH :	9 septembre 2025
Approbation du MAMH :	xx xxxx 2025
Avis de l'entrée en vigueur :	xx xxxx 2025
Certificat de publication :	xx xxxx 2025
Entrée en vigueur :	xx xxxx 2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-010 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE LIÉS À LA VOIRIE MUNICIPALE ET UN EMPRUNT DE 500 000\$

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 1^{er} août 2025;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé en même temps que l'avis de motion a été donné;

RÉSOLUTION 2025-09-186

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Émilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le règlement 2025-010 intitulé « Règlement 2025-010 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'infrastructure liés à la voirie municipale et un emprunt de 500 000\$ ».

Adoptée

6.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-011 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Madame Émilie Maloney DONNE UN AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet « Règlement 2025-011 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils ».

Le projet de règlement 2025-011 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

6.3 ACHAT CALENDRIERS 2026 APPARTENANCE MAURICIE

ACHAT DE CALENDRIERS HISTORIQUES 2026 APPARTENANCE MAURICIE

ATTENDU que le calendrier historique produit par Appartenance Mauricie est un moyen de faire la promotion de l'histoire et du patrimoine de notre région;

ATTENDU que c'est également un bon outil pour faire la promotion de notre municipalité;

ATTENDU que cette dépense est prévue au budget.

RÉSOLUTION 2025-09-187

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Francis Dupuis
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE faire l'achat de 25 calendriers historiques 2026 au coût de 10.00 \$ chacun à la Société d'Histoire Appartenance Mauricie mettant en valeur les gens de la région qui font depuis longtemps preuve de solidarité et de persévérance.

Adoptée

6.4 OCTROI CONTRAT – RAFFRAICHISSEMENT EXTÉRIEUR DE LA BÂTISSE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

OCTROI CONTRAT - RAFFRAÎCHISSEMENT EXTÉRIEUR DE LA BÂTISSE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite procéder à un rafraîchissement extérieur du Centre communautaire par des travaux de peinture ;

ATTENDU QUE Peinture Robert Dupont a soumis une offre de service pour la réalisation des travaux incluant la main-d'œuvre, les équipements et les matériaux nécessaires ;

ATTENDU QUE le coût total des travaux s'élève à 10 829,00 \$, taxes en sus ;

RÉSOLUTION 2025-09-188

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Émilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'OCTOYER le contrat de peinture pour un rafraîchissement extérieur du Centre communautaire à Peinture Robert Dupont au montant de 10 829,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de service en date du 22 mai 2025;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 19 000 522 et que les deniers manquants soient puisés à même le surplus non affecté.

Adoptée

6.5 OCTROI CONTRAT - ACHAT POTEAUX AVEC BASES D'ANCRAGE POUR DRAPEAUX EXTÉRIEURS DEVANT CENTRE COMMUNAUTAIRE

OCTROI CONTRAT – ACHAT POTEAUX AVEC BASES D'ANCRAGE POUR DRAPEAUX EXTÉRIEURS DEVANT LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'achat de trois poteaux en aluminium destinés à l'installation de drapeaux à l'extérieur du Centre communautaire;

ATTENDU QUE l'achat de ces trois poteaux remplacera les drapeaux actuellement fixés au bâtiment;

ATTENDU QUE Les Ateliers de soudure St-Élie ont soumis une offre pour la fourniture de trois poteaux incluant, pour chacun, une base d'ancrage, une poulie et un anneau pour drapeau;

RÉSOLUTION 2025-09-189

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Émilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'OCTROYER un contrat à Les Ateliers de soudure St-Élie pour l'achat de trois poteaux en aluminium, incluant les accessoires nécessaires, au montant de 2 829,00 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 19 000 522 et que les deniers manquants soient puisés à même le surplus non affecté.

Adoptée

6.6 AUTORISATION SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE DÉNEIGEMENT DU LAC SOURIS, PARTIE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

AUTORISATION SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE DÉNEIGEMENT DU LAC SOURIS, PARTIE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu du Parc effectue actuellement le déneigement des rues du secteur Lac Souris pour la portion située sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a formulé une demande officielle à la Municipalité de Saint-Mathieu du Parc afin que celle-ci prolonge ses opérations de déneigement à l'ensemble du secteur Lac Souris situé sur le territoire de Saint-Élie-de-Caxton ;

RÉSOLUTION 2025-09-190

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyée par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Sandra Gérôme et la mairesse, madame Charline Plante à signer une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Mathieu du Parc concernant le déneigement des rues du secteur Lac Souris, pour la portion située sur le territoire de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

6.7 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION PROJET 2024-118 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU CHEMIN DES LOISIRS

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION PROJET 2024-118 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU CHEMIN DES LOISIRS

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☒ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Madame Sandra Gérôme représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

RÉSOLUTION 2025-09-191

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyée par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Sandra Gérôme est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

6.8 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION PROJET 2024-119 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU CHEMIN DES PIONNIERS

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION PROJET 2024-119 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU CHEMIN DES PIONNIERS

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☒ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Madame Sandra Gêrôme représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

RÉSOLUTION 2025-09-192

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyée par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Sandra Gêrôme est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

6.9 MODIFICATION DU TITRE DE LA RÉSOLUTION 2025-09-175 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT -SÉCURISATION PROJET P25-4080-00 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU CHEMIN DES LACS-LONGS

MODIFICATION DU TITRE DE LA RÉSOLUTION 2025-09-175 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION PROJET P25-4080-00 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU CHEMIN DES LACS-LONGS

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans le titre de la résolution 2025-09-175;

CONSIDÉRANT que le remplacement d'un ponceau doit être effectué sur la route des Lacs et non sur le chemin des Lacs-Longs;

RÉSOLUTION 2025-09-193

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyée par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE MODIFIER le titre de la résolution 2025-09-175 comme suit : « Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement – sécurisation projet P25-4080-00 remplacement d'un ponceau route des Lacs ».

Adoptée

6.10 PROMESSE D'ACHAT POUR CERTAINES RUES DU DOMAINE OUELLET

PROMESSE D'ACHAT POUR CERTAINES RUES DU DOMAINE OUELLET

ATTENDU que les rues du Domaine Ouellet sont des rues privées;

ATTENDU QUE la succession de Léopold Ouellet est en faillite et qu'elle est représentée par le Syndic Lemieux Nolet Inc.;

ATTENDU que la Municipalité a déjà acquis la rue Marie-Josée du syndic ;

ATTENDU que plusieurs citoyens du Domaine Ouellet sont desservis par un aqueduc privé;

ATTENDU que la Municipalité, vu la faillite, pourrait se voir ordonner par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, d'exploiter l'aqueduc de façon provisoire, ou d'acquérir les installations;

ATTENDU que le conseil désire assurer un service d'alimentation en eau adéquat aux citoyens en acquérant les infrastructures de l'aqueduc du Domaine Ouellet;

ATTENDU que le conseil désire également assurer l'accès aux infrastructures en acquérant certains chemins privés et parties de chemins privés du Domaine Ouellet où sont situées les propriétés desservies par ledit aqueduc;

RÉSOLUTION 2025-09-194

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Francis Dupuis
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la Directrice générale et greffière-trésorière à mandater un notaire pour rédiger la promesse d'achat et, si la promesse d'achat est acceptée, l'acte d'achat à intervenir avec le Syndic Lemieux Nolet Inc.;

D'AUTORISER la Directrice générale et greffière-trésorière, à mandater un arpenteur géomètre si nécessaire;

D'AUTORISER la Mairesse et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, une promesse d'achat à pour le réseau d'aqueduc privé ainsi que tous les droits et infrastructures accessoires et pour les assiettes de certains chemins privés et parties de chemins du Domaine Ouellet où sont situées les propriétés desservies par l'aqueduc.

QUE la promesse d'achat soit faite pour un montant total de un (1) dollar et valide pour un délai de 30 jours.

D'AUTORISER la Mairesse et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte d'achat si la promesse d'achat est acceptée;

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 OCTROI CONTRAT – FABRICATION ET INSTALLATION D'UN SUPPORT ARRIÈRE POUR CAMION SILVERADO

OCTROI D'UN CONTRAT - FABRICATION ET INSTALLATION D'UN SUPPORT ARRIÈRE POUR CAMION SILVERADO

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder à l'ajout d'un support arrière en aluminium avec rebord latéral sur son camion Silverado 2500,

ATTENDU que l'entreprise Les Ateliers de Soudure St-Élie a soumis une offre comprenant la fabrication et l'installation dudit support,

RÉSOLUTION 2025-09-195

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité octroie à Les Ateliers de Soudure St-Élie le contrat pour la fabrication et l'installation du support arrière en aluminium avec rebord latéral pour le camion Silverado 2500;

QUE la dépense au montant de 2 701.91 \$, incluant les taxes, soit autorisée à cette fin,

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32020 999.

Adoptée

8.2 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE POUR LA RÉFECTION DE LA RUE J.-C. GRENIER

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DE LA RUE J.-C. GRENIER

CONSIDÉRANT que la rue J.-C. Grenier est en mauvais état et nécessite des travaux de réfection, incluant l'asphaltage;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de procéder aux travaux afin d'assurer la sécurité et le confort des usagers de la route;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie GéniCité a été mandatée pour la réalisation des plans et devis nécessaires à la réfection de la rue J.-C. Grenier;

CONSIDÉRANT que lors de la présentation du projet aux citoyens riverains, le 14 août 2025, ces derniers ont démontré un intérêt favorable envers la réalisation des travaux;

RÉSOLUTION 2025-09-196

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton confie à la firme d'ingénierie GéniCité le mandat de procéder à une demande de soumissions publiques via le SEAO (Système électronique d'appel d'offres),

conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir de contrôle et de suivi budgétaire, pour la réfection complète, incluant l'asphaltage, de la rue J.-C. Grenier;

QUE les soumissions reçues soient adressées à la Municipalité et traitées conformément aux modalités prévues dans l'appel d'offres;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sandra Gérôme, soit autorisée à signer tout document requis dans le cadre de la réalisation de ce projet;

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par les personnes habiles à voter nécessaire au financement desdits travaux.

Adoptée

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 DÉROGATION MINEURE : LOT 6 657 098 ROUTE DES LACS

DÉROGATION MINEURE : LOT 6 657 098 ROUTE DES LACS

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 657 098 du cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au Règlement de zonage 2010-012 la construction d'un bâtiment accessoire de type hangar sur un terrain vacant de bâtiment principal malgré l'article 4.7;

CONSIDÉRANT que l'usage « habitation » est autorisé dans cette zone, le propriétaire a la possibilité de construire un bâtiment principal et son bâtiment accessoire.

CONSIDÉRANT les recommandations du service d'urbanisme;

RÉSOLUTION 2025-09-197

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Émilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton accepte la dérogation mineure pour la propriété située sur le lot 6 657 098, route des Lacs.

Adoptée

9.2 DÉROGATION MINEURE : LOT 4 845 663 RUE LUCIEN

DÉROGATION MINEURE : LOT 4 845 663 RUE LUCIEN

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 4 845 663 du cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au Règlement de zonage 2010-012 l'implantation d'un bâtiment secondaire de type garage en cour avant malgré les dispositions de l'article 7.7 et d'une hauteur dépassant la hauteur du bâtiment principal malgré les dispositions de l'article 8.2;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

RÉSOLUTION 2025-09-198

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sur le lot 4 485 663, rue Lucien pour permettre la construction d'un garage en cour avant et d'une hauteur dépassant la hauteur du bâtiment principal, conditionnellement à respecter les marges minimales exigées.

Adoptée

10. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 OCTROI CONTRAT – COMPAGNONNAGE POUR LA FORMATION D'OPÉRATEUR EN EAU POTABLE

OCTROI CONTRAT – COMPAGNONNAGE POUR LA FORMATION D'OPÉRATEUR EN EAU POTABLE

ATTENDU QUE deux employés municipaux ont complété la formation théorique requise pour l'obtention de leur carte de compétence d'Opérateur en eau potable ;

ATTENDU QUE la partie pratique de la formation, soit le compagnonnage, demeure à compléter ;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées afin de retenir les services d'un organisme qualifié pour le compagnonnage ;

RÉSOLUTION 2025-09-199

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité octroie le contrat de compagnonnage à Argus Environnement pour un montant de 3 466,50 \$ plus taxes, afin de permettre aux deux employés municipaux de compléter leur formation pratique en vue de l'obtention de leur certification d'opérateur en eau potable.

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires # 02 41300 454, # 02 41320 454 et # 02 41330 454.

Adoptée

11. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATION

12. AFFAIRES DIVERSES

Charline Plante

Remerciements

Un immense merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de la collecte de sang de l'organisme Héma-Québec, tenue le 27 août au centre communautaire. Votre engagement est précieux et fait toute la différence. Merci à Mme Stéphanie Lachance, présidente d'honneur de l'événement.

Une reconnaissance toute spéciale à Mmes Marlyne Muise et Lise Juneau et à M. Éric Pelletier, qui œuvre avec dévouement au succès de cette collecte depuis 23 ans. Grâce à vous, des vies sont assurément sauvées.

Bienvenue

Suite à la retraite de Mme Guylaine Garand, la municipalité a procédé à l'embauche de Mme Peggy Samson afin de voir aux travaux de nettoyage et d'hygiène des bâtiments municipaux. Nous lui souhaitons la bienvenue dans la belle équipe des employés municipaux.

Bienvenue

La municipalité ainsi que l'ensemble de ses citoyens tiennent à souhaiter la bienvenue à Mme Marie-Clode Baribeault, nouvelle directrice de l'école Villa-de-la-Jeunesse. Pour l'année scolaire 2025-2026, notre école accueille fièrement 150 élèves, dont trois groupes de maternelles, témoignant du dynamisme et de la vitalité de notre communauté.

Participez à l'avenir de notre municipalité : répondez au sondage !

Dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, nous invitons tous les citoyens à participer à un sondage en ligne. Votre opinion compte !

Ce sondage, **entièrement anonyme**, permettra de mieux comprendre vos besoins, priorités et aspirations pour l'avenir de notre communauté.

Le sondage est disponible sur le site web et la page Facebook de la municipalité

Date limite pour répondre : 30 septembre 2025.

Prenez quelques minutes pour contribuer à un plan d'urbanisme qui reflète vos idées. Des consultations publiques auront lieu ultérieurement.

Merci pour votre participation!

Lucie Hamelin

Demande de Fonds de vitalisation

La municipalité a fait une demande au fonds de vitalisation afin d'installer un panneau numérique. Cette demande a été refusée par le comité de la MRC de Maskinongé.

Heure du conte

Animé par Rebecca Dô, l'heure du conte aura lieu le dimanche 28 septembre 9 h 30 à la BibliothÉlie. Une invitation à toutes les familles caxtoniennes. Cette activité est gratuite.

Festival Mauricie Arts Vivants

Du 18 au 21 septembre, différents spectacles et performances auront lieu à Saint-Élie-de-Caxton et dans les municipalités environnantes dans le cadre du Festival Mauricie Arts Vivants.

GRATUIT : Performance de danse le dimanche 21 septembre à 11 h 30 à la Coop La Charrette. Ces danseurs sont Jr Maddripp et Adeline Kerry Cruz. Ces deux artistes ont participé aux spectacles d'ouverture de la cérémonie des Jeux olympiques de Paris.

Nous invitons la population à se procurer des billets.

La chorale Orphéon chantera avec Marie-Pierre Arthur le dimanche 21 septembre au Préau . En cas de pluie, le spectacle aura lieu à la Salle communautaire.

Pour informations : Facebook du Festival Maurice Arts Vivants.

Défi du Calvaire

Le samedi, 13 septembre auront lieu les courses pour le Défi du Calvaire. L'évènement qui se veut rassembleur et multigénérationnel au cœur de notre municipalité a pour but d'amasser des fonds pour le Projet-Grandiose de l'école Villa-de-la-Jeunesse. Participez en grand nombre !

Émilie Maloney

Rue Marie-Josée

La rue Marie-Josée a été acquise par la municipalité. Il est important de communiquer avec nous en cas de bris (nid-de-poule, arbre tombé ou autre). L'équipe de la voirie se rendra sur place pour remédier à la situation.

Prévention - Incendie de forêt

Alors que la saison estivale touche à sa fin, il demeure essentiel de rappeler que les mégots de cigarette jetés en bordure de route représentent un danger réel, pouvant entraîner des incendies de forêt. Nous sollicitons votre collaboration afin de préserver la propreté de notre environnement et de réduire les risques d'incendie.

Tournée Arts et terroirs de la MRC de Maskinongé

Les 20 et 21 septembre, dans le cadre de la Tournée Arts et Terroirs de la MRC de Maskinongé, de nombreux artistes et artisans vous ouvrent leurs portes. C'est une belle occasion pour le public de venir à la rencontre des talents d'ici, de les découvrir ou de les redécouvrir dans toute leur richesse et leur créativité.

Voici les participants pour l'édition 2025 :

Ateliers Nemesis : accessoires et costumes pour jeux de rôle grandeur nature
4091, route des Lacs

Carl Chevare : artiste peintre 2191, avenue Principale

Carmen Colbert : peinture sur toile 2191, avenue Principale

Cré-Lyne émaux sur cuivre : émaux sur cuivre 151, avenue Marcel

Ferme les vergers d'Or : élevage de canard et petits fruits 650, rang Saint-Joseph

Katia Michaud : artiste peintre, acrylique sur toile 2191, avenue Principale

Le lutin Marmiton : produits forestiers 2410, avenue Principale

Léonie Mercier : peinture acrylique 2191, avenue Principale

Rebecca Dô : peinture et collage 2191, avenue Principale

Cinéma du coin

Le Garage de la Culture sera l'hôte de plusieurs films et documentaires au cours des prochains mois. La première projection aura lieu le samedi 27 septembre. La projection est un événement organisé par Développement St-Élie. Le film de Félix Rose – La bataille de Saint-Léonard sera présentée à 19 h 30. Ce film relate le conflit qui a mené à la loi 101.

Francis Dupuis

Programme d'aide à la voirie locale

La municipalité a soumis des demandes de soutien financier dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, visant le remplacement de plusieurs ponceaux sur notre territoire. Nous sommes actuellement en attente de l'approbation des demandes ainsi que de l'allocation des fonds nécessaires à la réalisation des travaux qui auront lieu au printemps et à l'été 2026.

Octroi de contrat – déneigement des chemins hiver

La municipalité a octroyé le contrat de déneigement des rues et chemins d'hiver pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 à l'entreprise Thojac inc.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Émilie Maloney propose de lever l'assemblée à 20h20.

Charline Plante, mairesse

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Charline Plante, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.